

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION : 14 DÉCEMBRE 2018

N°2018-08-05

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 48
Conseillers votants : 46

Dont pouvoirs : 4

Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018 et le 20 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Montmérac, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Loïc DEAU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal – **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. RENAUDIN Vincent, M. DELATTE Benoît, Mme LELIEVRE Dominique, Mme GARD Patricia, M. BUZARD Laurent, M. BOBE Philippe – **BARRET** : M. CHATELIER Dominique – **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky – **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick – **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre – **BROSSAC** : M. MAUDET Didier – **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe – **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène – **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique – **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre – **ETRIAC** : M. MASSE Bernard – **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre – **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques – **MONTMERAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel – **ORIOILLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc – **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick – **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire – **SAINT-LEGER** : Mme ROCHAIS Anne-Marie - **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINTE-SOULINE** : M. FAURE Jean-Marie – **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **VAL DES VIGNES** : M. BARBOT Jean-Pierre – **VIGNOLLES** : M. BOBE Patrick.

Pouvoirs :

M. CHAUVIN Thierry (Bécheresse) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoit (Barbezieux)
Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)
Mme DELPECH de MONTGOLFIER (Barbezieux) a donné pouvoir M. BOBE Philippe (Barbezieux)
Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme GARD Patricia (Barbezieux)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc), Mme GARNEAU Janine (Chillac), M. GUILLON Jean-Jacques (Guimps), M. PETIT Bernard (Oriolles), M. ROBIN Eric (Saint-Bonnet), Mme MARTINEAU Françoise (Saint-Félix)

Etaient excusés :

M. PROVOST Jean-Jacques (Barret), M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), Mme SOULARD Annick (Brossac), M. MAUGET Bernard (Coteaux-du-Blanzacais), M. HUGUES Jacky (Touvérac).

N°5 - Objet : Attribution du marché assurances – années 2019/2022**Rapporteur :** Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurance de la Communauté de Communes, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022, un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 2 octobre 2018. La date de remise des offres était fixée au 5 novembre 2018 à 16h00.

Le marché a été passé selon la procédure de l'appel d'offres conformément aux articles 12, 27 et 34 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 et a fait l'objet de plusieurs lots, à savoir :

- lot n°1 : dommages aux biens ;
- lot n°2 : responsabilité civile;
- lot n°3 : protection juridique de la Communauté de Communes et protection fonctionnelle des agents et des élus.

Le règlement de la consultation prévoyait que le choix serait effectué en fonction de la qualité des garanties, du prix, du suivi et de la gestion des sinistres.

Trois entreprises ont répondu et chaque lot a fait l'objet d'au moins deux offres.

Après examen du rapport d'analyse des offres, les membres de la commission d'appel d'offres ont choisi, lors de la séance du 11 décembre 2018, les cabinets d'assurance suivants :

- a. lot n°1 - Dommages aux biens et risques annexes : SMACL Assurance pour un montant de prime annuel de 43 975,14 € TTC, sur la base d'une tarification avec une franchise de 500 € pour les sinistres, intégrant également les garanties optionnelles : bris de machines (informatiques, bureautiques et autres) et dommages aux instruments de musique.
 - b. lot n°2 - Responsabilité civile et risques annexes : Groupama assurances pour un montant de prime annuel de 2 521 € TTC avec une franchise de 500€.
- lot n°3 - Protection juridique et risques annexes : Cabinet MOUREY JOLY (assurance CFDP), pour un montant de prime annuel de 1 329,58 € TTC, correspondant à l'assurance pour la protection juridique de la Communauté de Communes pour un montant de 1 012,14 € et à l'assurance pour la protection juridique des agents et des élus pour un montant de 317,44 €.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'attribuer les marchés d'assurance conformément aux propositions de la Commission d'Appel d'Offres, comme détaillées ci-dessus.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'attribution des marchés assurance conformément aux propositions de la Commission d'Appel d'Offres, comme détaillées ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en application de la présente délibération, et notamment pour signer les marchés correspondants à chacun des 3 lots avec les cabinets d'assurances et les montants mentionnés ci-dessus, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la passation de ce marché.

La dépense sera imputée à l'article 6168 du budget général.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : 21 DEC. 2018
Publié ou notifié le : 21 DEC. 2018
Touvérac, le 21 DEC. 2018

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 21 décembre 2018

le Président,

Jacques CHABOT.

Par délégation,
François MONTEZIN
Directeur

